



Different familial entre parents enfants

Par **corona5188**, le **05/11/2009** à **12:06**

Bonjour,

j aurai voulu savoir si des parents avaient le droit sous pretexte que je ne suis pas rentrer depuis quelques semaines chez eux suite a l hospialisation de mon beau pere (chez qui ils etaient au courant que j etais) de faire repartir mon courrier avec l anotation " n habite plus l adresse indiquee " et si il etait possible de faire quoi que ce soit contre eux car je me retrouve donc au jour d aujourd hui sans domiciliation.

merci d avance cordialement

melle frison elodie